



CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL
DE LA NOUVELLE CALEDONIE

RAPPORT & VŒU N°01/2013

*Autosaisine relative aux attentes de la jeunesse
calédonienne*



Présentés par :

Le président de la commission :

Monsieur Charles CALI,

Le vice-président de la commission :

Monsieur Franck APOK,

Le rapporteur de la commission :

Monsieur Elia SIONE,

Dossier suivi par :

Melle Christelle DENAT, chargée d'études
juridiques au CES NC.

Adoptés en commission, le 22 avril 2013,

Adoptés en Bureau, le 30 avril 2013,

Adoptés en Séance Plénière, le 03 mai 2013.

RAPPORT N°01/2013

Le conseil économique et social de la Nouvelle-Calédonie délibérant, conformément à l'article 155 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 03/CP du 05 novembre 1999 portant organisation et fonctionnement du conseil économique et social de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 04-CES/2010 du 28 mai 2010 portant règlement intérieur du conseil économique et social,

Vu la proposition en date du 25 septembre 2012 relative à la mise en place d'une autosaisine concernant *les attentes de la jeunesse calédonienne*, le bureau a confié à la commission de la culture, de la jeunesse et des sports, le soin d'instruire ce dossier.

La commission s'est réunie à plusieurs reprises pour auditionner les personnes concernées par ce sujet, à savoir :

DATES	LES INVITÉS AUDITIONNÉS
04/10/2012	Réunion de cadrage
13/11/2012	<ul style="list-style-type: none"> - Madame Kathia CONTESSE, responsable du pôle mission locale et accompagnement vers l'emploi de la MIJ province Sud, - Madame Bernadette QALA, présidente du conseil d'administration de l'établissement provincial de l'emploi, de la formation et de l'insertion de la province des Iles Loyauté (EPEFIP), - Madame Cornelia VERNAY, responsable du pôle jeunesse de la direction de la jeunesse, de la culture et des sports à la mairie de Nouméa, - Monsieur Amasio TAUTUU, adjoint au maire de Dumbéa en représentation de l'association française des maires de Nouvelle-Calédonie,
30/01/2013	<ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Philippe MARTIN, directeur de l'institut pour le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie (IDC-NC), - Monsieur Patrick COTTIN, directeur du pôle formation de la CCI,
12/02/2013	<ul style="list-style-type: none"> - Madame Jocelyne CHENEVIER, présidente de l'ASEANC, - Madame Monique ELISABETH, présidente de l'association Ensemble pour la jeunesse calédonienne (EJC), - Monsieur Pierre MESTRE, président de l'association des étudiants de Nouvelle-Calédonie, - Monsieur Manuel TOURAILLE, directeur de l'association pour le développement des arts et le mécénat industriel et commercial (ADAMIC), - Madame Jocelyne KONYI, représentante de l'association Jacques IEKAWÉ,
19/02/2013	<ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Patrick DION, vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, accompagné de madame Danielle GUANERE, chef du service langues et culture kanak, - Monsieur Yann SONG, représentant de la police municipale, - Monsieur Christian PRALONG, directeur de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC), - Madame Karen CAZEAU, directrice de l'enseignement privé (DDEC), accompagnée de madame Sera WACALIE, collaboratrice, - Madame Rose LALLUT, présidente du conseil d'administration, accompagnée de monsieur Didier TAURU, directeur de l'Ecole de la 2^{ème} chance, - Monsieur Francis ROTA, commissaire divisionnaire de la police nationale de Nouvelle-Calédonie, - Monsieur Laurent CHACON, chef d'escadron du bureau de l'organisation et de l'emploi de la gendarmerie nationale, - Madame Christel CARRAU, chef du service de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (PJEJ) de la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASS), accompagnée de monsieur Boula

	SELEFEN , directeur SHD-CJ de la PJEJ,
05/03/2013	Réunion de travail
19/03/2013	<ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Joseph NEKARE, président de la commission éducation et formation du sénat coutumier, accompagné de messieurs clément GROCHAIN et Paeten WHAAP, sénateurs coutumiers, et de madame Joséphine ZEOULA, chargée d'études au sénat coutumier, - Monsieur Stéphane MILLET et madame Isabelle ARE, représentants monsieur Patrick SOULAGES, président de la Fédération bancaire française (FBF), - Monsieur Thierry CORNAILLE, directeur de la SIC,
26/03/2013	<ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Sylvian RAFFARD-ARTIGUE, collaborateur de monsieur Jean-Claude BRIAULT en charge du secteur jeunesse et sport, - Monsieur Michel PIOT, directeur adjoint de la direction de la jeunesse et des sports de la Nouvelle-Calédonie (DJS), accompagné de madame Nicole SUAREZ, conseillère jeunesse à la DJS ainsi que de messieurs Larry Kauma MARTIN, chef de projet observatoire de la jeunesse et conseiller jeunesse de la DJS, et Yvannick BOEMARIN, assistant jeunesse, - Messieurs Nicolas KURTOVICH, représentant de la province sud, Philippe LEPOUL, délégué à la jeunesse à la province Sud, et Philippe HARDOUIN, directeur des sports et des loisirs de la province Sud, - Monsieur Yohan WARU, chargé de mission jeunesse à la province nord.
<p><i>Lesquels ont apporté un précieux concours aux travaux du conseil économique et social dont les conclusions vous sont présentées dans le vœu ci-joint. Par ailleurs, également conviés, le Régiment du service militaire adapté (RSMA), la province Nord et l'Institut pour le développement des compétences de Nouvelle-Calédonie (IDC-NC) ont transmis des observations par écrit. De plus, la M&J province Nord, la chambre de métier et de l'artisanat (CMA), la direction de la formation professionnelle continue (DFPC), monsieur Pierre FAIRBANK, le fonds social de l'habitat (FSH), la province des Iles Loyauté et l'association des maires de Nouvelle-Calédonie se sont excusés de n'avoir pu y participer.</i></p>	
02/04/2013	Réunion de travail
09/04/2013	Réunion de synthèse
22/04/2013	Réunion d'examen et d'approbation
30/04/2013	BUREAU
03/05/2013	SÉANCE PLÉNIÈRE
13	39



SOMMAIRE

INTRODUCTION

« L'écoute et la compréhension »

- I. La communication et l'écoute : pierres angulaires d'une politique jeunesse
- II. Le rôle des structures et les améliorations à apporter
- III. La place du monde associatif
- IV. La jeunesse et la coutume

« Le jeune face à la délinquance »

- I. Un constat inquiétant
- II. Des solutions en demi-teintes

« L'avenir professionnel »

- I. Une orientation à peaufiner en adéquation avec les besoins du pays
 - A. Les missions de l'IDC-NC
 - B. L'étude phare de l'IDC-NC : le recensement des terminales
- II. La connaissance du monde du travail passant par l'amélioration de la formation
- III. Les solutions aux jeunes en échec scolaire ou en déscolarisation
 - A. L'école de la 2^{ème} chance
 - B. Le Régiment du service militaire adapté (RSMA)

« Le logement »

- I. Le manque cruel de logements dédiés aux jeunes
- II. Le bilan mitigé du prêt à taux zéro

« L'accompagnement »

- I. Les difficultés statutaires
- II. La mise en œuvre d'une politique jeunesse globale, pertinente et efficiente...
- III. ... passant par l'implication des structures dédiées

CONCLUSION



INTRODUCTION

L'insertion des jeunes, au centre des priorités gouvernementales en métropole depuis les années 70, est un processus complexe en raison de sa nature multidimensionnelle, à savoir l'éducation, les systèmes de formation et le marché du travail. Toutefois, aujourd'hui, la problématique va au-delà de ces secteurs d'activité ou de simples considérations pratiques. Les jeunes souhaitent s'exprimer en exposant leur vision de la société actuelle et de la place qu'ils y occupent.

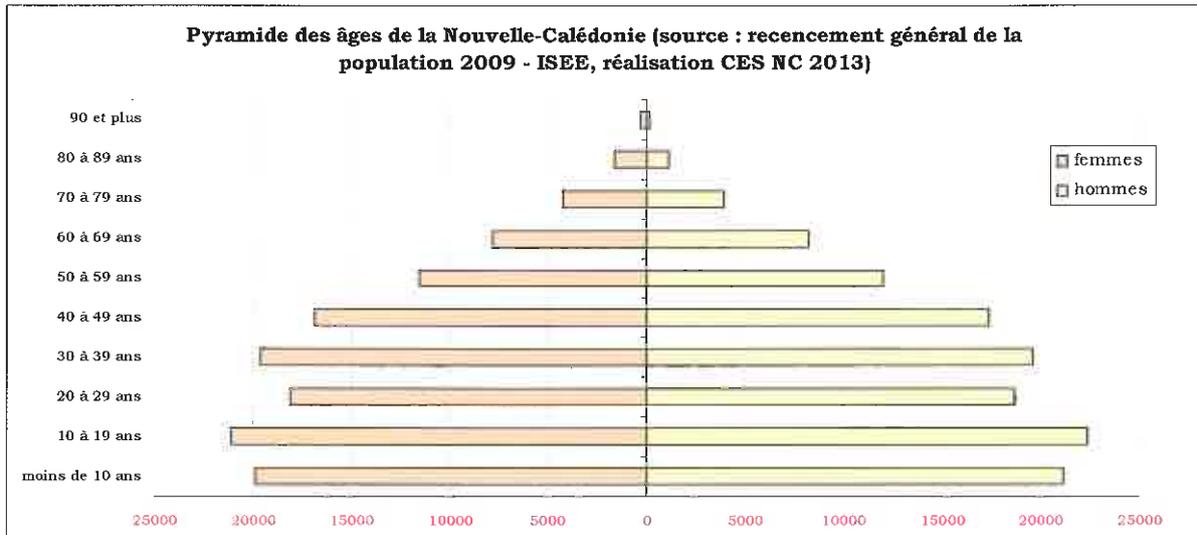
Ainsi, en 2006 puis en 2008, le conseil économique, social et environnemental national organisait les assises de la jeunesse qui ont rassemblé plus de 800 jeunes représentants d'organisations associatives, professionnelles et syndicales. L'esprit de ces rencontres fut de donner à la jeunesse de métropole, quelle que soit son appartenance sociale, ethnique ou politique, sa religion ou sa profession, l'occasion de s'exprimer autrement qu'au travers de manifestations ou d'organisations syndicales. A cette occasion, trois thèmes généraux de débat ont été identifiés : *l'emploi*, le *logement* et les *jeunes dans le monde de demain*.

Néanmoins, une étude réalisée à l'échelon national auprès des élus révèle que nombreux (36%) sont ceux qui estiment mal connaître les attentes des jeunes alors qu'ils en font une de leurs priorités dans les politiques publiques. Une large majorité (71%) se disent prêts à investir davantage dans la jeunesse, en particulier dans les petites communes et celles en difficulté. Souvent, les actions menées ne sont pas en adéquation avec les attentes du jeune et peuvent, de fait, être mal perçues. Non seulement les élus calédoniens n'échappent pas à ce constat mais il est primordial qu'ils soient sensibilisés au fait que la question de la jeunesse incite à réflexion, afin d'en émerger des prévisions d'actions sur du long terme.

En Nouvelle-Calédonie, des initiatives encore timides, puisque non encore généralisées à l'ensemble des jeunes calédoniens, ont été initiées. C'est la raison pour laquelle, le conseil économique et social de Nouvelle-Calédonie souhaite aujourd'hui élargir la thématique, eu égard au fait que le pays dispose d'une population jeune (1 calédonien sur 2 a moins de 30 ans), tout en évitant des déclinaisons ethniques. *La société calédonienne est une société en édification et en mouvement décrivant le visage d'individus bien plus qu'une société exclusivement perçue comme un ensemble de communautés ethno-culturelles*¹. En effet, les jeunes entre 15 et 30 ans se retrouvent confrontés à des besoins, des choix et des problématiques sensiblement similaires.

¹ Les cahiers de l'observatoire jeunesse, Enquête n°3/mai 2012 Les destins comme « un » ! Une société raconte - Eléments de compréhension.





A l'issue de rencontres avec les différents acteurs interagissant dans ce secteur et l'analyse des études sur un domaine ciblé et/ou non actualisées à ce jour, le conseil économique et social a émis le constat selon lequel cinq idées directrices composent la vie mais surtout les attentes du jeune calédonien.

I. La communication et l'écoute : pierres angulaires d'une politique jeunesse

Le conseil économique et social estime que « *la fonction d'accueil, d'information et d'orientation porte sur un champ étendu et complexe. Elle comprend les besoins de chaque personne en matière d'information, de conseil, d'accompagnement pour élaborer un projet professionnel, de formation, d'accès à un emploi ou d'évolution ou de promotion professionnelle. Elle comprend aussi l'ensemble des services attendus tels que **l'écoute et la prise en charge globale de la demande individuelle**, la première information, l'aide au choix de formation, l'appui à la définition d'un projet professionnel, l'accompagnement et le placement vers l'emploi, la mise en relation des personnes avec les acteurs compétents. Il convient toutefois de veiller à garantir le libre choix des jeunes dans leur orientation en fonction de leurs aptitudes.* »² L'échange, la communication et l'écoute sont réellement à placer au centre du dispositif pour la mise en œuvre d'une politique jeunesse correspondant à leurs attentes. Pour ce faire, le liminaire est **d'inciter ce public à côtoyer les lieux d'information** tels que les maisons de quartier ou encore la mission insertion jeunesse (MIJ) par le biais d'animations diverses, etc.

A ce titre, le conseil économique et social rapporte que la MIJ province Sud est en contact permanent avec l'accueil de 14 500 jeunes par an, antennes délocalisées comprises à savoir celles de Bourail, La Foa, Thio, Dumbéa, Païta, Mont-Dore, Yaté, Ile des Pins et Nouméa. Sur cette dernière commune en particulier, il existe des permanences dans les quartiers durant toute la semaine. Concernant ces moyens d'attraction, le conseil économique et social note différents flux d'arrivée, tels que : la reconnaissance puisque la MIJ existe depuis près de 20 ans, le bouche-à-oreille, la communication réalisée (création d'un site internet et d'un compte Facebook) mais également par les liens avec les provinces et les mairies notamment, leur présence lors d'événements organisés par les collectivités publiques telles que la journée jeunesse, etc. En résumé, il considère que la MIJ essaie d'être la plus présente possible. Il existe des visites en lycée mais elle compte également sur le rôle des réseaux de partenaires qui réorientent les jeunes (par exemple, les services de l'éducation privé ou public, la mission générale d'insertion, la direction provinciale de l'action sanitaire et sociale (DPASS), les organismes de formation, le RSMA, etc.).

Bien que le conseil économique et social relève que les actions spécifiques s'adressent aux jeunes de 16 à 26 ans plutôt en défaut de qualification, il affirme que la MIJ ne refuse aucun jeune même s'il n'entre pas dans la catégorie d'âge. Il indique que cette dernière est une réponse pour les jeunes sortis trop tôt de l'école ou en échec scolaire.

Le conseil économique et social tient à souligner l'investissement des éducateurs dans les différentes provinces au sein de certains établissements

² 25 ans de politiques d'insertion des jeunes : quel bilan ?, avis du conseil économique, social et environnemental de 2008, p.38.



scolaires dans ce travail d'écoute et de compréhension des jeunes les plus fragiles.

Par ailleurs, concernant l'écoute, il est important de prendre en considération les différents moyens d'expression des jeunes. Dans ce contexte, la commune de Nouméa a lancé une étude relative aux attentes de la jeunesse calédonienne en matière de culture, de sport et d'actions socio-éducatives à l'échelon communal. Cette étude a été composée de six phases :

- l'état des lieux,
- l'enquête quantitative avec 600 jeunes interrogés et l'échange avec des experts du secteur,
- le croisement des données issues de l'état des lieux et de l'enquête qui a permis la sortie de thématiques et une analyse géographique,
- l'étude comparative des politiques jeunesse et de loisirs dans 5 autres communes,
- la définition d'une stratégie d'évolution de l'offre de loisirs,
- la déclinaison de la stratégie en programme d'actions.

De plus, il mentionne qu'une autre étude est en cours sur la qualification et le réaménagement des maisons municipales de quartier, menée par le service de la vie des quartiers. L'interrogation porte sur leur visuel, leur fonctionnalité, etc.

En matière d'animation, la ville de Nouméa était organisée par services puis, début 2009, la direction de la jeunesse, de la culture et des sports a été mise en place. Cette dernière est composée de plusieurs services³ qui mettent en œuvre des actions et des animations pour tout public. Le conseil économique et social signale que la ville soutient également les associations, gère des infrastructures, etc. C'est la raison pour laquelle ceux-ci ont été regroupés au sein d'une même direction. Toutefois, une réflexion est actuellement en cours sur la terminologie de la notion de « socio-éducatif ». Celle-ci a une portée transversale et s'appuie sur des activités sportives concernant le service municipal des sports, sur des activités culturelles concernant le service de la culture et des fêtes, et sur toutes activités de loisirs, de prévention, d'insertion et de parentalité concernant le service vie des quartiers. En lien avec la Direction de la Jeunesse, de la Culture et des Sports (DJCS), ces trois services proposent donc des interventions et dispositifs complémentaires.

En outre, le conseil économique et social met en exergue que lorsqu'une activité est initiée, un message socio-éducatif doit être émis. Il cite pour exemple la transmission des valeurs qui est une priorité. Puis, il rapporte que le pôle jeunesse, créé en 2011, a un rôle de coordination dans cette direction en matière d'activités destinées à la jeunesse :

- un rôle de « coordination opérationnelle » impliquant le pilotage d'actions transversales qui mobilisent plusieurs services de la ville comme par exemple la journée des droits de l'enfant du 14 novembre, le bus 1-2-3, les jobs d'été, etc.,
- un rôle de « coordination analytique » sur les actions proposées par les services : voir si elles correspondent aux attentes des jeunes, si elles ne se juxtaposent ou n'entrent pas en concurrence, si elles sont réparties géographiquement dans la ville, etc.

³ Service municipal des sports, celui de la culture et des fêtes, celui de la vie du quartier et celui des archives et de la documentation.



En résumé, le conseil économique et social souligne que les jeunes sont nombreux à s'exprimer mais de façon différente par rapport aux institutions qui sont plus académiques. Aussi, la difficulté pour ces dernières réside dans l'interprétation de ces modes d'expression permettant de mettre en place des politiques qui répondraient à leurs besoins. Il met en exergue l'importance de **l'écoute et de la compréhension en tant que préalables visant à tracer les limites d'une politique en faveur de la jeunesse** que pourraient élaborer les collectivités. Cependant, il est nécessaire de mettre en œuvre des moyens suffisants permettant l'écoute et l'aide des jeunes.

II. Le rôle des structures et les améliorations à apporter

Bien qu'abondantes, les structures dédiées à la jeunesse jouent un rôle important dans le développement, l'épanouissement et l'assistance du jeune notamment en passant par l'identification de ses demandes, de ses besoins, de ses envies.

Le conseil économique et social cite l'exemple de la MIJ Sud qui dispense environ 8 500 mesures d'aide à l'emploi par an mais également l'accompagnement d'un projet de vie pour le jeune tant pour l'orientation que pour la formation ainsi que le placement en entreprise. Pour ce faire, elle dispose d'équipes de conseillers, d'animateurs et d'informateurs jeunesse qui œuvrent en permanence ou lors de forums ainsi que d'événements avec l'organisation de déplacements en Brousse. De plus, des ateliers sont développés, des déplacements internationaux sont organisés⁴ plus spécialement dans la zone Pacifique, notamment avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande grâce à l'aide à la mobilité. Enfin, le conseil économique et social rapporte l'existence de mesures destinées à la fidélisation et à la confiance des jeunes auprès de cet organisme.

Dans la même optique, l'établissement provincial de l'emploi, de la formation et de l'insertion de la province des Iles Loyauté (EPEFIP) propose un guichet unique où les jeunes, majoritairement ceux âgés de 16 à 25 ans souvent bacheliers mais sans emploi, déposent leurs demandes d'emploi ou de formations professionnelles. Des dispositifs d'insertion ont été mis en place répondant à leurs préoccupations dans les secteurs intéressant la province des Iles Loyauté tels que l'agriculture, la pêche, etc. induisant un revenu d'insertion. Néanmoins, la problématique est que le bassin de l'emploi est restreint donc, parfois, les jeunes ne disposent pas de choix professionnel leur permettant de rester dans les îles. Ainsi, le conseil économique et social relève un exode de la jeunesse. Toutefois, certains, n'arrivant pas à s'insérer professionnellement malgré leur bac professionnel, bénéficient de formations en BTS ou DUT notamment en partenariat avec la métropole. Le siège de cet établissement se situe sur Lifou mais des antennes existent sur Maré, Ouvéa et Tiga où du personnel se tient à la disposition des jeunes.

L'écoute étant l'un des éléments prioritaires pour comprendre le jeune afin de pouvoir répondre à ses attentes et ses besoins, le conseil économique

⁴ Par le biais de dispositifs européens, 4 jeunes sont à l'étranger : 2 en Sicile et 2 en Irlande du Sud sur des projets professionnels en restauration.



et social revient sur ses observations formulées à l'occasion de son étude sur la santé scolaire⁵ :

- « Ces personnels [infirmiers scolaires] font un important travail d'éducation à la santé et occupent une place privilégiée dans les relations avec les élèves, constituant un maillon essentiel dans le dispositif de santé scolaire alors que leur rôle est parfois réduit à la seule mission curative. Aussi, le conseil économique et social déplore qu'étant très sollicité⁶, le personnel infirmier éprouve des difficultés à mettre en place et à suivre des actions de prévention ou encore à accueillir efficacement les élèves en leur consacrant un temps d'écoute nécessaire. »
- « Le conseil économique et social estime qu'un lien existe entre la santé mentale et le bien-être de l'enfant, notamment concernant les conduites à risque. Ainsi, la province Sud a mis en place des permanences de psychologues dans 5 collèges⁷ et ces points écoute sont accueillis très positivement par les élèves et la communauté éducative. »

C'est la raison pour laquelle le conseil économique et social souhaite que ce mécanisme de points écoute soit généralisé et pérennisé dans l'ensemble des établissements scolaires du secondaire publics ou privés.

Pour revenir sur ce dernier point, le conseil économique et social propose la création d'une maison de la jeunesse dans chaque commune et d'uniformiser cette mise en place avec l'existant. En effet, ces structures permettent d'encourager l'accomplissement, l'épanouissement et le développement harmonieux des jeunes. Les principaux outils de travail des maisons des jeunes sont la stimulation culturelle et intellectuelle.

Afin d'aller plus loin dans la réflexion et afin de faciliter les démarches administratives, il préconise **la création d'un guichet unique d'information pour les jeunes répondant à leurs diverses demandes**, à l'image de ce que la province Sud compte mettre en œuvre. En effet, la présence d'un millefeuille de dispositifs sociaux et professionnels ne permet pas toujours une adaptation au public ciblé.

Néanmoins, il insiste sur l'importance d'encourager les missions des structures existantes telles que les MIJ.

III. La place du monde associatif

Le conseil économique et social tient à souligner l'investissement et le rôle prépondérant du monde associatif dans le secteur de la jeunesse. En effet, souvent complémentaires aux actions des collectivités, non seulement les associations interviennent très largement dans l'application des politiques en faveur de ce public mais elles peuvent également contribuer à la remontée d'informations nécessaires à leur mise en œuvre.

Pour étayer ses propos, le conseil économique et social avance l'exemple du Rex de Nouméa. Lorsque la ville de Nouméa a fait une étude relative aux

⁵ Rapport et vœu n° 04/2011 du 14 octobre 2011 relative à la santé scolaire, JONC n°8704 du 27 octobre 2011 p.8160.

⁶ En 2010, les infirmiers scolaires ont reçu plus de 73 500 visites d'élèves et d'adultes.

⁷ Les points écoute sont des permanences de psychologues dans les collèges, financés par la province Sud et/ou la Ville de Nouméa D'accès anonyme et gratuit, les élèves peuvent s'y rendre de leur propre chef ou y avoir été orienté par les assistants sociaux ou infirmières scolaires. A ce jour, 5 collèges disposent d'une permanence d'une journée par semaine : Rivière Salée, Normandie, Kaméré, Portes de fer et Magenta.



attentes de la jeunesse, un lieu en centre ville a été souhaité d'où l'idée du Rex Nouméa principalement financé par la commune. Il s'agit d'une nouveauté puisqu'il est question d'une délégation d'une institution à une association sur une durée déterminée permettant de mener un travail de terrain avec un suivi et un contrôle. Les jeunes viennent au Rex pas forcément pour y faire quelque chose mais pour se réunir, se rencontrer mais aussi pratiquer des activités qui les passionnent. De plus, le conseil économique et social rapporte qu'ils sont demandeurs d'être accompagnés dans leurs projets sans que cela soit trop directif.

A un autre niveau d'âge, le conseil économique et social cite l'association des étudiants de Nouvelle-Calédonie créée en septembre 2012. Dès lors, la vie étudiante a commencé à s'organiser, notamment au travers d'apéro-étudiant de 17h à 19h avec différentes thématiques comme la culture, Erasmus⁸, etc. au travers desquelles des découvertes et les échanges sont privilégiés. L'accent est mis sur le fait que les étudiants sont acteurs de ce qu'ils font. Pour aller plus loin, il existe également la maison de l'étudiant, créée au mois de mars 2012, avec pour ambition d'administrer et dynamiser la vie étudiante en Nouvelle-Calédonie. Installée sur le campus, elle s'occupe tout particulièrement des questions de logement et de restauration.

Dans ce cadre, le conseil économique et social souhaite un meilleur équilibre au soutien des associations. En effet, une part financière conséquente est accordée au secteur des sports alors que l'aspect culturel ou les animations, également prisés par les jeunes, sont quelque peu délaissés.

IV. La jeunesse et la coutume

Le conseil économique et social indique que les jeunes kanak sont pris en charge dans les lycées et les chefferies au travers de différents mouvements de jeunesse tel que le scoutisme.

Le rôle du sénat coutumier a débuté avec la rédaction d'un rapport sur « *La place du jeune kanak* » en 2008, sur saisine du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie. En effet, ce dernier a observé que la délinquance chez les jeunes semblait très présente. Ainsi, ces derniers ont pu cibler de nombreux besoins et revendications quant à leur avenir.

Respectivement en 2010 puis en 2012, le sénat coutumier a orchestré un rassemblement de la Jeunesse Kanak à Païta et une convention autour de la thématique « les problèmes de la Jeunesse Kanak » à Lifou. A cette occasion, des recommandations ont été dégagées, notamment la mise en œuvre d'un espace de dialogue et une meilleure participation à la coutume pour ceux résidant en province Sud. Du fait de l'apport concret de ces événements, il a été décidé d'en organiser un troisième, programmé pour l'année 2014.

Le conseil économique et social constate que le sénat coutumier s'est engagé à donner leur place aux jeunes. En effet, la volonté de la nouvelle mandature consiste en la réalisation des diverses recommandations relevées, spécialement la mise en place des conseils des jeunes dans les différentes aires coutumières ainsi que d'une école de la coutume. Le congrès de Lifou a été organisé afin de permettre l'identification des moyens pour les réaliser au

⁸ Programme européen d'échange.



travers de l'accompagnement des jeunes. L'un des enjeux majeurs du sénat est de convaincre les chefferies de l'utilité de tels espaces de dialogue.

A cette occasion, il a été relevé que les jeunes semblaient un peu en perte de repères. C'est la raison pour laquelle le fil conducteur des travaux du sénat coutumier réside dans la réappropriation de l'identité et de la culture kanak. En ce sens, un comité de suivi a été institué en 2013 afin de mettre en place les conseils des jeunes au sein des aires coutumières et ce en collaboration avec les différents acteurs concernés, à savoir les chefferies, la famille et les jeunes.

Enfin, le conseil économique et social insiste sur la dernière recommandation formulée lors de ces événements relative au dialogue et à l'échange entre les jeunes des différentes cultures du pays ainsi qu'à l'encouragement du respect des institutions, des autorités coutumières, des parents et de la société civile. Toutefois, il souligne que la difficulté réside dans les incompréhensions des jeunes selon leur province de résidence. En effet, ceux vivant sur Nouméa ne disposent d'aucune maîtrise de la coutume contrairement à ceux demeurant en tribu. Aussi, il rapporte la volonté du sénat coutumier de mener des réflexions visant à pallier ce manque, notamment au travers d'un support pédagogique (par exemple, la case ou la pirogue).

« Le vivre ensemble c'est vivre l'ensemble des identités... en soi »⁹

« Le jeune face à la délinquance »

I. Un constat inquiétant

« Comme toute société moderne en pleine croissance, la Nouvelle-Calédonie n'échappe pas à la progression de sa délinquance en particulier chez les jeunes. Cambriolages, vols simples, vols liés aux véhicules, dégradations et incendies, usages de stupéfiants, coups et blessures volontaires, la liste des délits commis par les mineurs ces dernières années est longue et non exhaustive.

Face à de tels constats et à la régulière progression des chiffres, de nombreuses actions et études ont pu être menées ces dernières années. Certes le problème est vaste et pourtant loin d'être endigué. »

*D'ailleurs, « les raisons de cette délinquance sont multiples ; ce qui motive les délinquants en général et plus particulièrement les jeunes, est caractérisé par **l'insatisfaction de certains de leurs besoins**. Ils ont tous des parcours fracturés avec de lourds problèmes sociaux et familiaux, ils sont désocialisés (sans autorité coutumière ou parentale). »¹⁰*

Aujourd'hui, le conseil économique et social rapporte que la problématique de la délinquance des mineurs représente 23,5% de l'ensemble des infractions commises. Il s'agit d'un pourcentage stable par rapport à l'année passée, eu égard au pic de 2010 de 27,5%. Le même

⁹ Les cahiers de l'observatoire jeunesse, Enquête n°3/mai 2012 Les destins comme « un » ! Une société raconte - Eléments de compréhension.

¹⁰ Rapport et vœu n° 06/2010 du 30 mars 2010 La délinquance juvénile (hors cadre scolaire) et la réinsertion, JONC n°8463 du 13 avril 2010 p. 3324.



constat est à effectuer en zone gendarmerie avec une hausse de 36% en 2012 par rapport à 2011. Néanmoins, 2013 semble confirmer cette augmentation. Cependant, la réalité est peut-être différente car, souvent, les mineurs sont très représentés dans un certain type de délinquance et sont **de plus en plus jeunes** (14-15 ans) pour les vols en petit groupe.

De plus, la **délinquance juvénile** n'est pas épargnée par les **conduites addictives** telles que la consommation d'alcool et de cannabis. De fait, le conseil économique et social juge nécessaire le travail à réaliser en partenariat avec les services médico-sociaux.

Enfin, il met l'accent sur **l'activité au cours des périodes de vacances scolaires** : outre le nombre de vols et d'incivilités, de nombreux « amusements » tel que le lancer de pierres est relevé, initialement sur les gendarmes et les pompiers mais aujourd'hui également sur la population. A ce titre, il observe le rôle uniquement répressif des forces de l'ordre et note, néanmoins, au travers de divers expériences, la possibilité offerte par ces services **d'être associés à des actions de prévention** bien que cela ne soit pas leur rôle premier.

Pour plus de détails, le conseil économique et social renvoie sur ses différents travaux menés dans ce domaine¹¹. Toutefois, il souligne la nécessité de la communication de chiffres récents par les services intéressés afin de pouvoir mieux appréhender cette problématique dans son ensemble et cibler les mesures adéquates envers cette catégorie de jeunes.

II. Des solutions en demi-teintes

Malgré la plus-value sécuritaire, certains jeunes refusent la présence de l'auxiliaire de proximité alors qu'il ne s'agit pas d'un agent des forces de l'ordre alors même que des petites bandes d'une dizaine de jeunes sévissent dans certains quartiers¹². Sur ce dernier point, le conseil économique et social remet sérieusement en question **le rôle éducatif des parents**.

En outre, s'agissant souvent d'infractions qualifiées juridiquement de mineures, le jeune est souvent réinséré dans la société lorsque son jugement intervient. Aussi, le conseil économique et social s'interroge sur les **mesures procédurales plus promptes** à mettre en œuvre afin de préserver le fragile équilibre du jeune.

De plus, il insiste sur le fait que peu d'entre eux s'expriment lors des audiences et qu'une « éducation » est nécessaire (comportement, tenue vestimentaire, etc.). Souvent le **sentiment d'injustice** est ressenti par une marge de la population du fait de ces difficultés. **Les jeunes ne se sentent pas compris ou peu considérés**, notamment lors des arrestations. Pour étayer ses propos, il cite l'exemple d'un jeune qui a refusé un travail d'intérêt général en remplacement d'un mois de prison pour défaut de compréhension.

¹¹ Rapport et vœu n° 06-V/2001 du 25 octobre 2001 relatif à la délinquance juvénile en Nouvelle-Calédonie, JONC n°7590 du 20 novembre 2001 p.5920.

Rapport et vœu n° 06/2010 du 30 mars 2010 La délinquance juvénile (hors cadre scolaire) et la réinsertion, JONC n°8463 du 13 avril 2010 p. 3324.

¹² Notamment pour la zone de Saint Quentin et de Rivière Salée.



A ce titre, il avance que l'association Ensemble pour la jeunesse calédonienne (EJC) prend en charge l'ensemble des démarches administratives, les renouvellements de pièces d'identité, etc. L'objectif de l'association consiste à rencontrer des jeunes (mais également les moins jeunes) par des discussions permettant de les orienter en fonction de leurs besoins (école de la 2^{ème} chance, l'aide à l'emploi, la demande en formation pour les anciens détenus, etc.). Une fois encore, le conseil économique et social souligne le rôle des éducateurs spécialisés dont certaines missions portent sur des mesures individuelles ou collectives (camp de rupture par exemple).

Cependant, le conseil économique et social remarque que, contrairement à Nouméa, l'identité de référence des jeunes de Brousse et des Iles Loyauté est la coutume. Aussi, ils ne sont que très rarement des délinquants. En effet, même s'ils ne travaillent pas, il existe **la vie communautaire** avec l'entraide impactant sur le faible taux de délinquance.

« L'avenir professionnel »

L'avenir professionnel du jeune est composé de trois éléments : l'orientation, la formation et l'emploi.

I. Une orientation à peaufiner en adéquation avec les besoins du pays¹³

Le conseil économique et social met en exergue la primauté de l'orientation des lycéens. Dans ce domaine, l'institut pour le développement des compétences de la Nouvelle-Calédonie (IDC-NC) dispose d'outils et d'études permettant un réel suivi.

A. Les missions de l'IDC-NC

Dans le cadre de la mise en place d'une **gestion prévisionnelle des emplois** et des compétences au niveau territorial (GPEC-T), le conseil économique et social indique que l'IDC-NC a pour ambition de **recenser**, à partir des classes de terminales, les jeunes en cours d'études en et hors Nouvelle-Calédonie. L'établissement poursuit ainsi un double objectif vis-à-vis de la jeunesse calédonienne :

- faciliter l'orientation du public reçu,
- créer les conditions d'une connaissance fine des diplômes et compétences acquises ou en cours d'acquisition afin d'en tenir compte dans les politiques de formation et d'emploi dans le pays.

Pour satisfaire à cette ambition, le conseil économique et social relève que **l'observatoire de l'IDC-NC** a développé des **partenariats** avec les organismes permettant de recenser les jeunes¹⁴.

¹³ Source IDC pour l'ensemble des données chiffrées et des graphiques actualisés décembre 2012. Cf. <http://idcnc.nc/>

¹⁴ **Partenaires calédoniens** : la MIJ Sud, la direction de l'éducation de la province Sud, le CIO, le réseau CIIP (conseiller en information et insertion professionnelle, l'Université de la Nouvelle-Calédonie, la maison de la Nouvelle-Calédonie et les institutions et organismes en charge d'un dispositif de bourse ou d'aide. **Partenaires extérieurs à la Nouvelle-Calédonie** : le CEGEP international et LADOM (l'agence de l'outre-mer pour la mobilité) pour la gestion du dispositif cégep mobilité Québec.



Ainsi, en mai 2008, une convention a été signée avec la **maison de la Nouvelle-Calédonie**¹⁵ afin d'apporter un meilleur service aux étudiants et de mieux suivre leur parcours. Cependant, le conseil économique et social note que les diverses bases de données sur lesquelles les deux structures travaillent et la distance, sont des freins à **l'échange d'informations**. De fait, il remarque que cette convention va être profondément révisée en 2013 eu égard à la mise en place d'un nouvel applicatif de suivi à la maison de la Nouvelle-Calédonie.

De plus, le conseil économique et social observe que le partenariat avec **l'Université de la Nouvelle-Calédonie**, en vue de **promouvoir l'orientation active**¹⁶, a permis la pérennisation du recensement étudiant auprès des terminales afin de connaître les orientations professionnelles des lycéens. Ces données sont une des clés permettant de réaliser une typologie des profils des étudiants notamment en termes de projet professionnel, de suivre leurs parcours, de dispenser les **informations nécessaires au choix de celui-ci**. Pour ce faire, une convention a été signée en juin 2009 afin de répondre davantage aux questions des étudiants de l'Université de la Nouvelle-Calédonie et de partager des données nécessaires à leur suivi.

En outre, le conseil économique et social précise que des discussions sont en cours avec le ministère de l'enseignement supérieur ainsi qu'avec le Vice-Rectorat pour **avoir accès aux données du Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)** qui recense tous les étudiants inscrits en université sur le territoire français. L'aboutissement de ces discussions permettrait d'avoir une vision globale (hors grandes écoles et structures privées), indépendante du recours par les familles aux dispositifs d'aide.

A ces propos, le conseil économique et social constate **la diversité des sources d'information**, dont chacune ne vise qu'une partie du public. Dans ce contexte, il semble très difficile d'agrèger les données et impossible d'arriver à l'exhaustivité. Néanmoins, il estime que le développement de partenariats conventionnels et un appui actif des collectivités pourraient très nettement améliorer la connaissance des jeunes calédoniens, de leurs aspirations et de leurs parcours.

B. L'étude phare de l'IDC-NC : le recensement des terminales

Afin de dresser un portrait des étudiants calédoniens et **d'évaluer les qualifications des futurs entrants sur le marché du travail**, le conseil économique et social signale que l'IDC-NC fut mandaté en 2007 pour enquêter auprès des élèves de terminale. Puis, en 2009, se sont ajoutés les enjeux de l'orientation active mise en place en Nouvelle-Calédonie. Concrètement, il s'agit de proposer un meilleur accompagnement en amont des inscriptions afin de réduire le taux d'échec.

L'« enquête Terminale » est un projet partenarial établi en concertation avec l'ensemble des établissements Bac et post-Bac. Différents acteurs

¹⁵ Convention redéfinie en 2009 par un avenant détaillant les réelles actions devant être menées par chacune des structures.

¹⁶ L'orientation active est une démarche qui vise à informer, conseiller et accompagner les candidats aux études supérieures en suggérant des filières adaptées à leur profil.



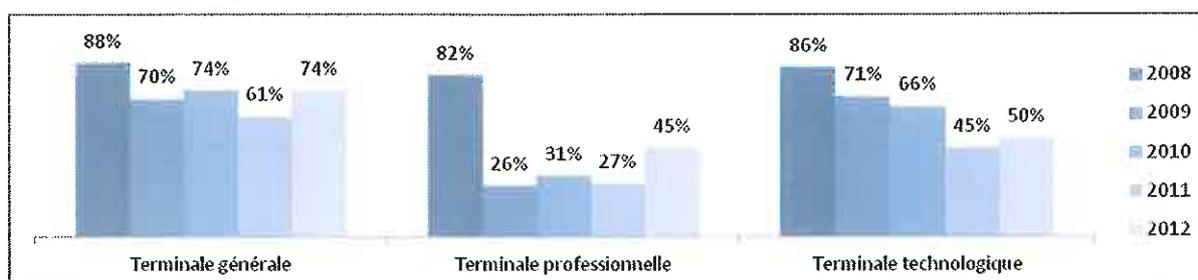
peuvent tirer bénéfice des résultats de cette enquête : les élèves scolarisés d'aujourd'hui et de demain, les professionnels (établissements Bac et post-Bac, Observatoire) et les collectivités. Depuis 2008, l'« enquête Terminale » propose des éléments de cadrage quantitatifs, qualitatifs et territoriaux afin :

- d'améliorer la récolte de données sociologiques axées autour des attentes d'une partie de la jeunesse calédonienne (projet professionnel, choix de métier, mobilité),
- de faciliter la transition secondaire/supérieur par l'anticipation (choix de formation, freins à la poursuite, orientation et information, etc.),
- de prendre en compte les projets d'insertion des jeunes,
- d'accompagner les stratégies de développement des formations initiées en Nouvelle-Calédonie en proposant une aide à la décision aux différents partenaires institutionnels et sociaux.

Pour ce faire, 2072 élèves de terminale ont participé à l'enquête réalisée par l'observatoire de l'IDC-NC en 2012. Néanmoins, le conseil économique et social rapporte que l'objectif escompté n'est pas encore atteint et ne permet donc pas d'aboutir à la vision souhaitée pour la mise en œuvre des dispositifs pour les jeunes.

Série du Baccalauréat	Nombre d'élèves	Nombre de répondants	Taux de participation par série
Terminale générale	1 158	857	74%
Terminale technologique	906	450	50%
Terminale professionnelle	1 700	765	45%
TOTAL	3 764	2 072	55%

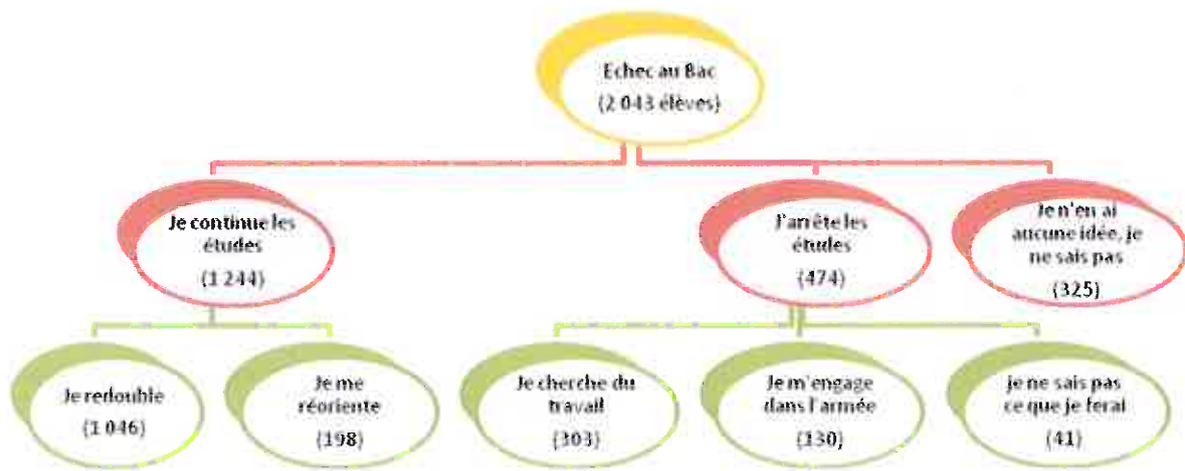
Nombre de participant par série en 2012.



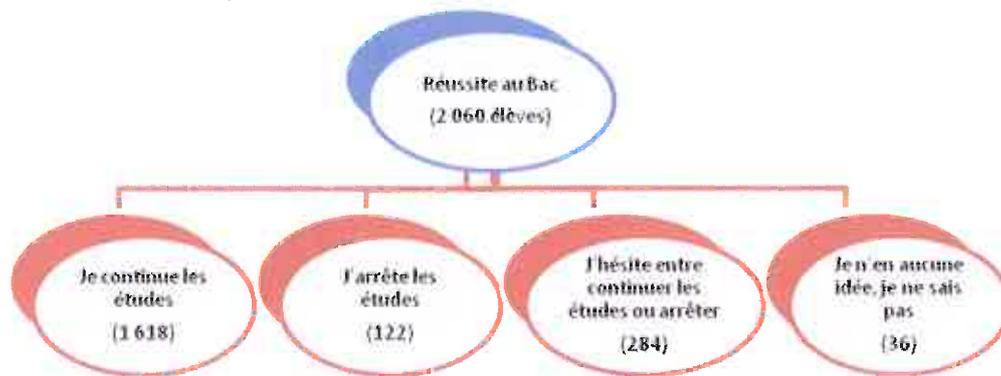
Evolution du taux de réponse par série depuis 2008

Cependant, des données utiles en matière d'orientation et d'attentes des jeunes pour l'après baccalauréat ont pu être dégagées, à savoir :

La trajectoire prévue des jeunes en cas d'échec au Bac (en nombre d'élèves)



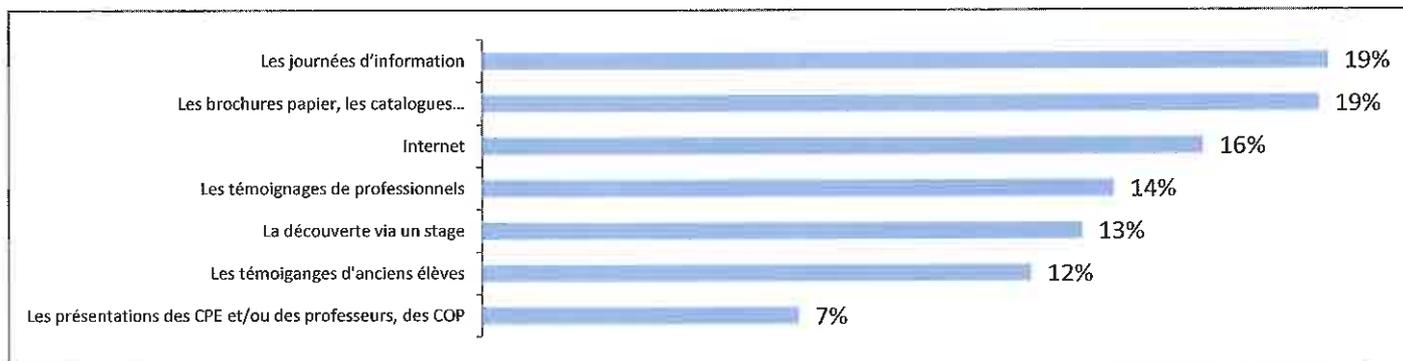
La trajectoire prévue des jeunes en cas de réussite au Bac (en nombre d'élèves)



De plus, le conseil économique et social relève que l'obtention du baccalauréat n'est pas le seul **frein à la poursuite des études**. En effet, moins de la moitié des élèves (44%) considère qu'aucune raison particulière ne peut les empêcher de poursuivre leurs études. Pour les autres, cette dernière est conditionnée par :

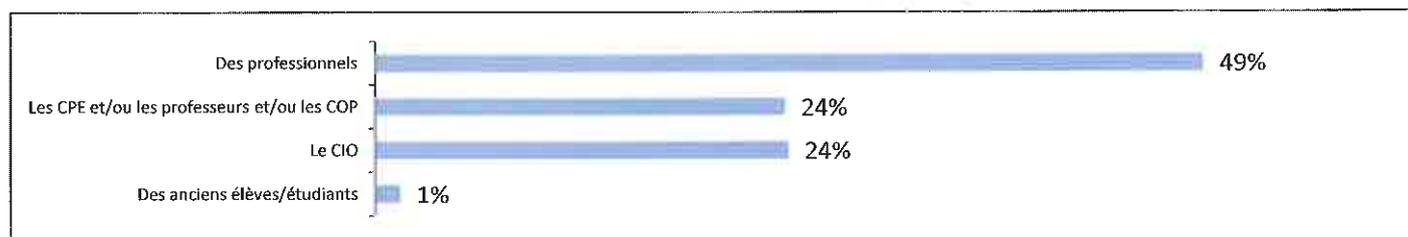
- la suffisance des places de formation (27%) : il s'agit en grande partie des élèves indiquant vouloir étudier uniquement en Nouvelle-Calédonie,
- la ressource financière (21%),
- les raisons personnelles (18%),
- le manque de motivation (15%).

Pour ce faire, le conseil économique et social remarque que les **journées d'informations sont le support privilégié des jeunes**. Aussi, tout comme en 2011, les élèves préfèrent obtenir des informations sur leur orientation au cours des journées d'information (19%) et sur des supports tels que : les brochures papier ou catalogues (19%). Internet arrive en troisième position avec 16 % de réponses. Ces trois supports sont les vecteurs d'information préférés des élèves indépendamment de leur filière d'origine et du genre.



Pour recevoir les informations, vous préférez quel(s) supports? (1 716 répondants, 4 845 citations)

De surcroît, le conseil économique et social précise que **les conseils des professionnels sont très attendus**. Ainsi, les élèves, toutes filières confondues, préfèrent être conseillés par des professionnels (1 réponse sur 2). Cependant, l'équipe éducative joue tout de même un rôle important, puisque plus d'une citation sur quatre traduit l'attente des conseils dispensés par le centre d'information et d'orientation (CIO), les conseillers principaux d'éducation (CPE), les conseillers d'orientation psychologues (COP) ou encore les professeurs.



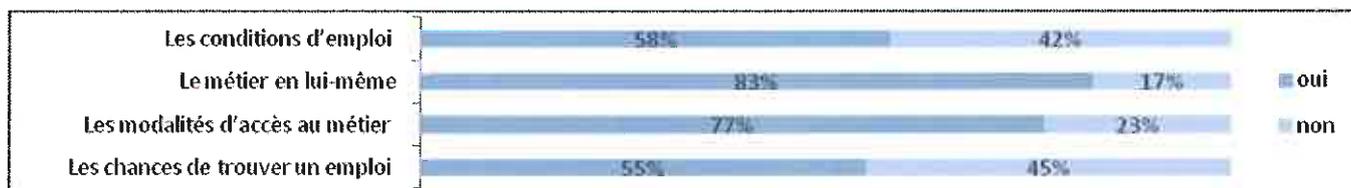
Vous préférez recevoir des conseils par qui? (1 649 répondants, 2 520 citations)

II. La connaissance du monde du travail passant par l'amélioration de la formation

Des précédents constats, le conseil économique et social considère qu'il perdure un **défaut d'information sur le marché du travail et sur les conditions d'emploi**. Dans la continuité de l'évaluation du niveau d'information des jeunes, l'IDC-NC a décidé de les interroger sur leurs connaissances à propos :

- des modalités d'accès au métier (diplômes nécessaires, concours, etc.),
- du métier en lui-même (activités, tâches à réaliser, etc.),
- des conditions d'emploi (salaires, environnement, rythme de travail),
- des chances de trouver un emploi (métiers porteurs ou pas).

Concernant les modalités d'accès au métier, le conseil économique et social indique que 77% se disent correctement renseignés. Ils déclarent également avoir une bonne connaissance sur le métier en lui-même (près de 83% des élèves interrogés). En revanche les taux sont plus faibles sur les conditions d'accès et les chances de trouver un emploi (respectivement 58% et 55%).



Avez-vous été informé ou conseillé sur...? (1 410 répondants)

Pour aller plus loin, ce classement permet d'apporter des éléments concrets quant aux **métiers les plus sollicités** par série. Comme les années précédentes, l'éventail métiers est fortement concentré. Ainsi, pour les séries générales, les 10 premiers métiers cités représentent plus de 83% des choix énoncés. Pour les séries professionnelles, le « top 10 » totalise 75% des choix et 77% pour les séries technologiques.

TOP 10 série générales	TOP 10 série professionnelle	TOP 10 série technologique
Enseignement du second degré	Comptabilité	Comptabilité
<u>Médecine généraliste et spécialisée</u>	<u>Sécurité publique</u>	<u>Soins infirmiers généralistes</u>
Enseignement des écoles	Secrétariat	<u>Sécurité publique</u>
Défense et conseil juridique	Mécanique Automobile	Enseignement du second degré
Recherche en science de l'univers, de la matière et du vivant	<u>Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation</u>	Etudes et développement informatique
Journalisme et information média	Maintenance mécanique industrielle	<u>Sécurité civile et secours</u>
Psychologie	Conduite d'engins de terrassement et de carrière	<u>Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation</u>
Kinésithérapeute	<u>Maintenance électrique</u>	Enseignement des écoles
<u>Soins infirmiers généralistes</u>	<u>Maintenance d'engins de chantier</u>	Action sociale
Magistrature	Personnel de la Défense	Mesures topographiques

(1 330 répondants, 2 897 citations)

En vert : les métiers déjà présents dans les TOP en 2011.
Soulignés : les métiers identifiés comme porteurs en 2012¹⁷.

Au vu de l'ensemble de ces éléments non exhaustifs, le conseil économique et social s'interroge sur la **méthode de formation des jeunes au sein du système éducatif** qui semble être en décalage avec les attentes des professionnels. En effet, il relève une inadéquation entre la formation initiale et la formation continue notamment par rapport aux passerelles. C'est la raison pour laquelle il préconise **l'anticipation en matière de formation par rapport au développement et aux besoins du pays** ainsi qu'une réforme de la méthode de formation des jeunes au sein du système éducatif, parfois en décalage avec les attentes des professionnels. Aussi, il se questionne sur les moyens à mettre en œuvre pour **diriger le jeune vers les sociétés** car l'objectif visé est d'accompagner tous les jeunes vers un emploi durable.

Élément essentiel à toute société dite « développée », concourant à l'acquisition de connaissances et au développement des aptitudes intellectuelles ou manuelles nécessaires à l'épanouissement des individus tant d'un point de vue culturel qu'économique et social, la formation fait l'objet d'une réglementation dans le code du travail local ainsi que dans celui de la métropole.

La Nouvelle-Calédonie dispose d'une palette d'outils dans ce domaine, mais il est essentiel que ces derniers soient adaptés aux besoins de l'emploi et qu'une coordination s'opère entre les différents acteurs. Les années 2010-

¹⁷ « Les métiers porteurs, édition 2012 », en téléchargement sur le site www.idcnc.nc.

2011 se sont révélées riches en événements et productions intellectuelles liés à cette problématique. Suite aux observations et recommandations émises par les divers intervenants à l'occasion de ces manifestations, rendez-vous et rapports, le conseil économique et social a estimé judicieux de proposer un état des lieux relatif aux besoins des professionnels abordant la mise en œuvre des moyens de formations spécifiques et de coordination en adéquation avec les réalités du marché de l'emploi local.

Aussi, le conseil économique et social renvoie sur l'étude actuelle menée par la commission de l'enseignement, de l'éducation, du travail et de la formation portant sur « *Le monde du travail et de la formation : interactions et adaptabilité* ».

III. Les solutions aux jeunes en échec scolaire ou en déscolarisation

Malheureusement, le conseil économique et social estime qu'encore trop de jeunes rencontrent des difficultés d'insertion scolaire mais surtout professionnelle. Bien que le plan AJIR permette de répondre aux difficultés des jeunes en matière de scolarité en province Sud, à l'image de l'école de la deuxième chance, il relève en priorité un problème de communication afin que les jeunes soient informés correctement des actions qui les concernent.

Cependant, deux organismes majeurs interviennent dans des solutions transitoires à apporter à ces jeunes en perdition.

A. L'école de la 2^{ème} chance

Le conseil économique et social explique que l'école de la 2^{ème} chance est une structure nouvelle puisque créée en septembre 2010. A ce titre, il souligne que cet établissement recueille les jeunes sortis du système éducatif. Dans ce contexte, elle propose ainsi aux jeunes garçons et filles de 18 à 25 ans hors du système scolaire sans diplôme depuis au moins un an, une formation de 9 mois à 1 an leur permettant de maîtriser les savoirs de base : lire, écrire, compter, notions d'informatique, etc. Pendant cette période rémunérée au titre de la formation professionnelle¹⁸, des stages en entreprises permettront aux jeunes de découvrir le monde du travail pour affiner leur projet professionnel. Lorsque le jeune sera sur le point de signer un contrat de travail ou de commencer une formation qualifiante, la formation s'achèvera par la remise d'un certificat indiquant le niveau de compétence du stagiaire. Enfin, le conseil économique et social souligne que cet organisme les accompagnera dans la suite de leur parcours pendant une période pouvant aller jusqu'à un an.

Cependant, il met en exergue que l'essentiel est d'établir un contact et d'écouter les jeunes

Néanmoins, la reprise des valeurs est possible tel que le savoir être, le savoir vivre, etc. L'objectif essentiel est de leur redonner confiance afin que ces jeunes puissent rebondir. C'est la raison pour laquelle l'échange et l'aide au montage de leur projet professionnel est privilégié. L'idée principale est de leur faire prendre conscience de la réalité de la situation afin qu'ils puissent se projeter dans l'avenir.

¹⁸ Environ un demi SMG.



Dans ce contexte, le conseil économique et social avance que les attentes des jeunes sont simples : être des citoyens à part entière dans la société dans laquelle ils vivent ce qui sous-entend être capable de s'exprimer, pouvoir être entendu et écouter ainsi que de participer au quotidien avec l'environnement qui leur est propre. Aussi, il estime que l'ensemble des actions réalisées dans les établissements scolaires participent à cette richesse. De plus, il est primordial de placer le jeune au centre du dispositif en imaginant que la jeunesse est une étape. En effet, la démarche se réalise dès le plus jeune âge pour permettre une meilleure insertion.

B. Le Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA)

Le conseil économique et social affirme que la lettre de mission de monsieur le ministre des Outre-mer, du 1er août 2012, définit celle des unités du service militaire adapté (SMA). Aussi, elles assurent aujourd'hui une formation socio-éducative et professionnelle fondée sur la pédagogie d'éducation militaire et la délivrance de compétences professionnelles. Le SMA propose à de jeunes gens, sous contrat de volontaire, de les amener vers une insertion durable dans une vie citoyenne et active.

A ce titre, il met en exergue le fait que l'action du SMA s'inscrit dans la lutte contre l'exclusion du marché du travail, des publics les plus éloignés de l'emploi, par des actions de formation professionnelle adaptées, action reconnue par le comité de signataires du 6 décembre 2012 qui « *rend un hommage appuyé au rôle du régiment calédonien du SMA dans son action en faveur de l'insertion des jeunes* ».

Le conseil économique et social rappelle que cet organisme a pour objectif principal d'assurer la réussite du parcours de formation socio-éducative et professionnelle et de faciliter l'insertion dans la vie active des jeunes adultes éloignés de l'emploi ainsi que de soutenir l'emploi des jeunes peu diplômés en recherche d'une première expérience professionnelle.

Pour ce faire, il précise que les volontaires sont recrutés grâce à un large réseau de partenaires qui comprend le centre de service national, les missions locales d'insertion et les acteurs spécialisés du monde associatif. Toutefois, le premier vecteur de recrutement de ces jeunes volontaires, hommes et femmes, âgés de 18 à 26 ans, se trouve bien souvent dans leur environnement familial quand un parent a bénéficié auparavant de cette expérience. La population cible concerne en priorité les candidats les plus démunis, les plus faiblement diplômés et les jeunes en situation d'illettrisme (15%). Ainsi, il relève qu'il accueille des volontaires qui résident pour 48% en province Sud, 48% en Province Nord et pour quelques uns dans les Iles Loyautés (4%), 46% étant des jeunes femmes.

Au travers de la transmission d'une rigueur comportementale, du savoir-être indispensable à l'employeur et de valeurs parfois oubliées, le conseil économique et social indique la nécessaire fidélisation de ces jeunes volontaires par l'adhésion afin qu'ils aillent au bout de leur engagement et réussissent leur retour à la vie civile.

Quelques données chiffrées transmises par le RSMA :

- 497 jeunes accueillis en 2012,
- 2 jeunes sur 3 sont insérés à l'issue de leur parcours SMA,



- un doublement des effectifs entre 2009 et 2016 avec 249 en 2009 et 596 jeunes à l'horizon 2016,
- environ 60 % des stagiaires ne sont pas titulaires du brevet des collèges,
- environ 15 % des jeunes sont en situation d'illettrisme avant le début de leur formation,
- 97 % des stagiaires ont obtenu le CFG (certificat de formation générale) à l'issue de leur parcours,
- environ 70 % des jeunes sont titulaires du permis B en quittant le SMA.

Le conseil économique et social avance que l'important réside dans l'insertion du jeune dans la société passant par le rôle primordial des organismes dédiés à la jeunesse.

« Le logement »

Les jeunes sont parmi ceux qui ont le plus de difficultés à disposer d'un logement, en locatif ou en accession à la propriété, dans le cadre du marché.

Qu'ils soient étudiants, apprentis, salariés, saisonniers, l'implication des collectivités territoriales paraît plus que jamais indispensable pour répondre à leurs nécessités en logements. Ceci permet de mieux évaluer les besoins pour proposer des réponses adaptées avec l'adoption de mesures, à l'instar de l'institution du prêt à taux zéro dont le bénéfice escompté semble pour l'instant quelque peu mitigé.

I. Le manque cruel de logements dédiés aux jeunes

En préliminaire, le conseil économique et social indique qu'il existe 4 types d'hébergement pour les jeunes :

- les internats gérés par les collectivités,
- les foyers gérés par les collectivités, notamment en province Nord et province des Iles Loyauté,
- le secteur privé au travers des baux de location,
- le secteur public avec les bailleurs sociaux, dont la société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC), avec une organisation et des financements spécifiques permettant aux jeunes d'accéder au logement. L'exemple le plus emblématique est la résidence universitaire de Nouville réservée aux post-bacs.

Malgré la récence des 500 logements universitaires construits à l'occasion de l'organisation des derniers Jeux du Pacifique en 2011, sa capacité d'accueil est déjà atteinte impliquant une liste d'attente conséquente (une centaine de demandes).

A ce titre, il souligne que ce type de logement est intéressant car il consiste en un financement public tripartite des collectivités territoriales, à savoir la Nouvelle-Calédonie, les trois provinces et l'Etat, accompagné de celui de la SIC par l'intermédiaire d'emprunts. Certes, il permet un loyer acceptable mais malheureusement, pas encore pour tous, notamment pour les étudiants boursiers. Dans ce contexte, il aborde l'existence de l'aide au



logement à laquelle ces étudiants sont éligibles afin d'accéder à une habitation équipée pour 2000 F.CFP par mois (meuble et câblage informatique). Dans le cas contraire, il avance que le loyer de base s'élève à 30 000 F.CFP.

Par ailleurs, le conseil économique et social note que la SIC réserve des logements pour les jeunes travailleurs débutants dans la vie active, de petites typologie (plutôt des studios) eu égard à la participation des collectivités publiques comme les provinces. Ainsi, il existe une convention de gestion avec l'association de la protection de l'enfance et de la jeunesse (APEJ) dont l'objet est la réservation d'une dizaine de logements avec une gestion de type foyers (lieu de réunion et de prise de repas commune), notamment un localisé en centre ville. A ce titre, il rapporte le souhait de la SIC de réaliser des logements intergénérationnels comme cela a déjà été testé à la Vallée du Tir où des personnes âgées et des jeunes travailleurs ont été mixés au sein de petits logements.

Il met en exergue la difficulté pour les jeunes de payer un loyer sans l'aide des collectivités et, en corollaire, de trouver un emploi en l'absence d'un logement. C'est la raison pour laquelle le conseil économique et social suggère un investissement plus important des collectivités dans ce secteur pour les jeunes, à savoir la construction d'environ 500 habitations supplémentaires dont 300 dédiés à l'hébergement universitaire et le reste pour les jeunes travailleurs. Cette réponse peut passer par différentes mesures telles que la rénovation de logements anciens, la construction de logements sociaux, la promotion de foyers mais également l'aide à l'accession au foncier près des agglomérations. Pour ce faire, il juge nécessaire la contribution de l'ensemble des acteurs du secteur car aujourd'hui, seuls les bailleurs sociaux sont réellement investis.

A ce titre, il remarque que les logements réalisés en province Sud profitent également aux jeunes des provinces Nord et des Iles Loyauté. Aussi, il préconise une sensibilisation et une participation de ces dernières, à l'instar de ce qui a été fait pour la résidence universitaire de Nouville. En effet, eu égard à la charge financière que le logement peut représenter pour la province Sud, le conseil économique et social constate que cette dernière a investi **75% de moins en 2010 dans ce secteur**¹⁹.

Pour aller plus loin dans la mise en œuvre d'une politique sociale en matière de logement, le conseil économique et social s'interroge sur l'opportunité de créer, à l'image du mécanisme existant en métropole, un fonds de solidarité pour le logement réservé à la jeunesse calédonienne. Son rôle consisterait à apporter des aides financières sous forme de secours et/ou de prêt aux jeunes qui ont des difficultés d'accès ou de maintien dans un logement décent et indépendant.

¹⁹ Source SIC.



II. Le bilan mitigé du prêt à taux zéro

Bien que le conseil économique et social relève l'existence de certaines mesures préférentielles destinées aux jeunes (gratuité du fonctionnement du compte et premier pas dans la vie bancaire), il estime les établissements bancaires encore frileux quant à la question de la jeunesse.

En matière d'emprunt, la notion de jeunes étant difficilement appréhendable, il note qu'il n'existe aucune règle spécifique. En effet, certains ont besoin de prêts étudiants et, n'ayant aucun revenu, la garantie familiale s'applique. D'autres peuvent être en activité induisant un revenu et de fait une garantie. Quelque soit l'âge, les mêmes critères d'allocation de crédit sont rigoureusement appliqués.

Plus spécifiquement en matière de logement, le conseil économique et social rappelle qu'« *En 2008, l'habitat occupe le premier rang des dépenses des ménages en Nouvelle-Calédonie, détrônant l'alimentation, première en 1991. [...] la part de l'habitat est passée en 17 ans de 25 à 31% [...]. Trois facteurs y ont contribué. Les prix du marché immobilier ont augmenté. La population a tendance à migrer vers la ville où le logement est plus cher. Enfin, il faut 30 logements aujourd'hui pour loger 100 calédoniens, contre 25 en 1989.* »²⁰. Ces données concernent aussi bien les locataires que les propriétaires.

C'est dans ce contexte que, lors des états généraux du logement en 2004, le prêt à taux zéro (PTZ) a été identifié comme étant l'une des solutions préconisée pour l'accès au logement, plus précisément pour l'accès à la propriété. Ce dispositif vient compléter ceux déjà élaborés par les collectivités de la Nouvelle-Calédonie (aide à la pierre et aide au paiement des loyers).

La loi du pays instituant un crédit d'impôt au titre d'une avance remboursable ne portant pas intérêt²¹ a donc mis en place une nouvelle catégorie de prêt dit « prêt à taux zéro » pour lequel les intérêts d'emprunt ne sont pas à la charge du bénéficiaire, mais à celle de la Nouvelle-Calédonie via un crédit d'impôt consenti aux banques. Cet effort financier impacte également les provinces et les communes générés par la baisse du budget de répartition. Ce dispositif, prévu sur une période comprise entre janvier 2011 et décembre 2020, fera l'objet d'un rapport au congrès en juillet 2016 afin d'évaluer les retombées (pertinence du dispositif) et de décider ou non de la poursuite de l'aide fiscale.

Au 31 décembre 2012, 439 dossiers ont été accordés dont 90, soit 20,5%, pour les moins de 30 ans²². Bien que le conseil économique et social ne dispose pas d'un recul suffisant pour dresser un bilan réaliste de cette mesure, il estime celle-ci peu probante pour la jeunesse calédonienne en matière d'accession à la propriété.

Aussi, il revient sur certaines de ses observations et recommandations formulées dans son avis rendu sur ce texte, à savoir²³ :

²⁰ Source : Budget consommation des ménages 2008 de l'ISEE.

²¹ Loi du pays n° 2010-12 du 17 décembre 2010 instituant un crédit d'impôt au titre d'une avance remboursable ne portant pas intérêt, dénommée prêt à taux zéro, JONC n°8569 du 20 décembre 2010 p.10074.

²² Source : direction des affaires économiques de la Nouvelle-Calédonie.

²³ Rapport et avis n°11/2010 du 25 août 2010 relatifs à un projet de loi du pays instituant un crédit d'impôt au titre d'une avance remboursable ne portant pas intérêt, dénommée « prêt à taux zéro », JONC n°8530 du 9 septembre 2010 p.7904.

- « les ménages calédoniens sont peu enclins à épargner pour l'acquisition de leur habitation principale »,
- « le coût important de la construction et du foncier »,
- « La fiscalité est un frein au développement de l'épargne logement »,
- « Concernant les plans d'épargne logement, le gouvernement devrait inciter leur relance par l'accompagnement de ce dispositif avec des nouvelles mesures : conditions de rémunération, relèvement de la prime, etc. »,
- « mettre l'accent sur l'information et la communication aux familles, relatives à l'endettement et à l'épargne logement »,
- Etc.

« L'accompagnement »

I. Les difficultés statutaires

A l'aune de la Loi organique²⁴, le conseil économique et social rappelle que la Nouvelle-Calédonie dispose d'une compétence en matière de réglementation des activités socio-éducatives. Dans ce cadre, elle a mis en œuvre une politique jeunesse et, en parallèle, a développé une expertise au travers de l'observatoire de la jeunesse. En effet, afin que la politique jeunesse soit appropriée et ciblée, des études permettant de connaître les jeunes sont indispensables.

Néanmoins, les institutions qui disposent de moyens d'actions envers les jeunes sont nombreuses²⁵ sans oublier le rôle primordial du monde associatif. Ainsi, l'ensemble de ces acteurs se retrouvent plus ou moins concernés par la mise en place d'une politique en faveur de la jeunesse.

De fait, le partage de compétences dans ce secteur entre les différentes collectivités peut être perçu comme un frein. En effet, le conseil économique et social juge primordial d'aborder la jeunesse avec une pensée « pays » non seulement au travers d'une politique globale mais également avec une meilleure collaboration interprovinciale et la création d'une entité territoriale commune.

II. La mise en œuvre d'une politique jeunesse globale, pertinente et efficiente...

Thématique assez récurrente, le conseil économique et social relève que la jeunesse est une des priorités majeures de l'ensemble des collectivités rencontrées. A ce titre, il souligne, non exhaustivement, les derniers travaux menés, à savoir :

- L'étude de la mairie de Nouméa relative aux *attentes de la jeunesse calédonienne en matière de culture, de sport et d'actions socio-éducatives* (2012-2013),
- *Entre tradition et modernité : la place du jeune kanak*, avis du sénat coutumier (2009),

²⁴ Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie, *JONC du 24 mars 1999* p.1182.

²⁵ Communes, provinces, Nouvelle-Calédonie et l'appareil éducatif eu égard à la première année post-transfert.

- Les cahiers de l'observatoire jeunesse de la direction de la jeunesse et des sports de la Nouvelle-Calédonie (2011-2012),
- le plan *AJIR pour la jeunesse : insertion et réussite* de la province Sud (2010),
- *Etre jeune en province Nord* de l'observatoire de la santé et des actions sociales (2006),
- Etc.

Avant tout, le conseil économique et social estime que l'importance est d'être concret, en lien avec la réalité du terrain. Pour ce faire, il recommande une meilleure prise en compte de la place du jeune. De fait, il est nécessaire de développer un mécanisme efficace afin de mettre en œuvre une politique de la jeunesse s'intéressant à tous les aspects essentiels du bien-être des jeunes, à savoir l'éducation, l'insertion professionnelle et sociale, les loisirs, le sport, la santé, le logement, la lutte contre la discrimination, l'inclusion sociale et la culture.

Pour aller plus loin et à l'instar des événements organisés par le conseil économique, social et environnemental national en 2006 puis en 2008²⁶, le conseil économique et social préconise la réalisation d'assises de la jeunesse en Nouvelle-Calédonie pour deux raisons. D'une part, il pense qu'il ne faut plus stigmatiser les jeunes mais les considérer comme une richesse, une contribution au développement de notre société, une force de propositions et ainsi leur permettre de s'engager personnellement et collectivement en citoyen averti et responsable, leur offrir un espace de dialogue avec les différents partenaires associatifs et institutionnels en les associant à la réalisation des politiques publiques. D'autre part, il envisage un tel événement comme un moyen de rencontre de l'ensemble des acteurs investis dans ce secteur permettant ainsi la collaboration et la concertation nécessaire à la mise en œuvre d'une **politique d'envergure « pays »**.

III. ... passant par l'implication des structures dédiées

Du fait de sa dimension « pays », il conforte le rôle prépondérant de la direction de la jeunesse et des sports de la Nouvelle-Calédonie.

Cette dernière identifie la jeunesse en deux sous catégories en fonction de tranches d'âge :

- un public de 4 à 16 ans au travers des loisirs sociaux-éducatifs ce qui correspond aux centres de vacances et de loisirs,
- un public de 17 à 25-30 ans dans le cadre des politiques territoriales, notamment dans les relations avec les communes.

Pour cette dernière catégorie, depuis 2010, un **observatoire de la jeunesse** a été mis en place et a déjà réalisé plusieurs études. C'est dans ce contexte que cette direction apporte une valeur ajoutée dans la caractérisation des attentes de la jeunesse calédonienne. A ce titre, il souligne la difficulté de cette identification, eu égard à la mouvance de la

²⁶ Les premières Assises Nationales de la jeunesse qui ont eu lieu le 29 septembre 2006 étaient destinés à engager un débat sur le résultat des travaux d'une centaine de jeunes, engagés dans les secteurs les plus variés de la société civile, qui se sont régulièrement réunis en atelier durant plusieurs mois.

Les Deuxièmes Assises nationales de la jeunesse du Conseil économique, social et environnemental, qui se sont tenues le 17 octobre 2008, ont rassemblé plus de 800 jeunes représentants d'organisations associatives, professionnelles, syndicales.

jeunesse calquée sur l'évolution rapide du pays. Pour ce faire, quelques objectifs clefs ont été identifiés tels que :

- la mobilité des jeunes : il mentionne l'événement sur la conférence de la jeunesse et des sports du Pacifique en décembre 2013 qui se déroulera en Nouvelle-Calédonie. Ainsi, le jeune calédonien va recevoir dans son environnement celui du Pacifique et pourra échanger sur des problématiques inhérentes à l'éducation, à la santé et à l'insertion sociale ;
- la formation : cet axe répond à la question « *comment demain le jeune s'inscrit dans la société ?* »

De plus, le conseil économique et social précise que la direction de la jeunesse et des sports prend en charge la formation mais également l'information ; il s'agit d'une priorité afin que **le jeune soit acteur de son avenir**.

En outre, il soulève l'importance des travaux de l'observatoire en matière de réponses concernant les attentes des jeunes et notamment leurs besoins de mobilité et de construction identitaire. En effet, il s'agit d'un espace de recueil et de traitement des informations quantitatives et qualitatives relatives aux phénomènes sociaux de la jeunesse. « *Ce dispositif trouve sa capacité à analyser le terrain, à le rendre intelligible avec le plus de fidélité possible et à rendre accessible son contenu au plus grand nombre afin de nourrir le débat et l'émergence de propositions en terme d'orientation politique et d'actions* »²⁷. A ce titre, il recommande la réalisation d'un état des lieux des dispositifs mis en œuvre ainsi que leur évaluation.

Toutefois, eu égard à la multitude des institutions, collectivités, organismes et associations investis dans la jeunesse, le conseil économique et social tient à souligner le fait qu'il n'a pu établir de liste exhaustive mais réaffirme que chacun, à son niveau, joue un rôle prépondérant auprès de ce public. C'est la raison pour laquelle il insiste sur **la coordination et la concertation des différents organismes intervenant dans le secteur de la jeunesse**.

De surcroît, il propose de repenser l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes autour d'un référent unique au travers de la mise en œuvre d'un **schéma d'organisation de promotion de la jeunesse**.

Enfin, le conseil économique et social revient sur la nécessité d'accompagner les jeunes dans l'ensemble de ces démarches et non de se substituer à lui. Il est primordial qu'il soit acteur de son ou ses projet(s) de vie. De par leur fonction de proximité, les associations disposent d'un rôle majeur.

²⁷ Les cahiers de l'observatoire jeunesse, juin 2012, Cahier des charges.

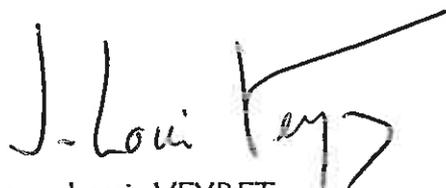


CONCLUSION

Non seulement le conseil économique et social insiste sur la priorité à donner en matière d'échanges d'informations entre les différentes collectivités, chacune impliquée à leur niveau dans l'application d'une politique jeunesse, mais il souligne également l'importance de la coordination et de la concertation tant de ces dernières que des différents acteurs et organismes interagissant dans ce secteur.

En effet, il affirme que l'essentiel est la mise en œuvre d'une politique volontariste cohérente en faveur des jeunes permettant ainsi de ne laisser aucun d'entre eux au bord du chemin, de redonner confiance en l'avenir et de valoriser le capital humain qu'ils représentent pour l'ensemble de la société. « *Penser jeunesse c'est penser projet de société* »²⁸.

LE SECRETAIRE



Jean-Louis VEYRET

LE PRESIDENT



Yves TISSANDIER

²⁸ Les cahiers de l'observatoire jeunesse, juin 2012, Cahier des charges.

